

d'une jouissance idéale; celui qui n'a d'autre ambition que de se livrer à quelques excès de dépense, n'hésite pas devant des achats auxquels se prête la confiance naïve des marchands; il importe donc, sans faire de cette notion un critérium infaillible, de se représenter jusqu'à quel point le délire se maintient dans des aspirations réalisables pour prévoir si le malade cédera devant l'énormité des obstacles, ou se décidera à agir.

Le délire alcoolique subaigu roule, comme je l'ai montré, dans un cercle de sentiments et d'idées très restreint. Hostilités, persécutions mouvantes, violences ou menaces dont l'alcoolique est ou plutôt croit être la victime, hallucinations en rapport avec ces impressions toxiques, visions toujours inquiétantes, terrifiantes ou incommodes, désir continu de se soustraire à ces influences; il n'a rien des gaietés insouciantes de l'ivresse. A voir l'excitabilité et, si le mot était moins malsonnant, l'agilité des malades les plus tranquilles, il est évident qu'ils n'assistent pas à leur délire en spectateurs impassibles ou même indifférents, comme tant d'autres aliénés.

Repousser du pied le fil qui vous barre le chemin, poursuivre les insectes qui voltigent devant vos yeux, se lever pour aviser à intimider les voleurs, dénoncer à la police les malfaisances imaginaires qu'on subit, ce sont autant d'actes exempts de dangers, mais qui n'en représentent pas moins des agissements en rapport avec le trouble intellectuel. L'alcoolique restera tout aussi conséquent lorsqu'au lieu de gesticulations insignifiantes, il aura à traduire ses impressions par des faits graves, de ceux mêmes que la société qualifie de délits ou de crimes. Sans sortir de la sphère de ses préoccupations, il aspire à se délivrer d'influences hostiles et n'a guère à son service que deux moyens: ou faire disparaître objets et gens, tout ce qui le tourmente, ou se soustraire au danger qu'il suppose par la mort volontaire.

Ce sont là, en effet, les aboutissants possibles, aussi bien de l'alcoolisme subaigu que des formes maniaques. Le meurtre suppose un degré d'excitation presque incompatible avec le peu d'acuité de la maladie, à moins qu'il n'ait été provoqué par le

concours de circonstances exceptionnelles. Le vol, l'escroquerie n'appartiennent pas à un mode délirant où le malade n'a ni appétits, ni désirs, ni jouissances à satisfaire. Jamais on ne rencontre un alcoolique subaigu qui se complaise dans l'attente d'un événement heureux; l'instinct de boire a lui-même disparu ou, s'il subsiste, c'est en vertu d'un besoin d'habitude que n'excite ou n'excuse aucun contentement apparent. Reste en première ligne le suicide.

Mon intention n'est pas de traiter ici les questions de médecine légale qui se réfèrent à l'intoxication alcoolique. Je n'ai pas davantage la pensée d'aborder le problème plus complexe encore de la mort volontaire, me réservant de reprendre, dans une monographie spéciale, l'histoire du suicide étudié comme un phénomène pathologique et non pas, avec la plupart des observateurs, comme une aberration morale. Il suffira, pour éclairer le seul point que j'aie en vue, c'est-à-dire les actes en rapport avec le délire alcoolique, de rapporter quelques observations rédigées sur le modèle que j'ai cru devoir m'imposer.

Parmi les malades, les uns, plus timorés, finissent par demander secours à la police après avoir médité un suicide qu'ils n'ont pas la force d'accomplir; d'autres s'arrêtent à un commencement d'exécution; d'autres réussissent dans leur projet, emportant avec eux le secret de leur maladie et grossissant ainsi la liste des suicidés sur lesquels on disserte à loisir. D'autres enfin, après avoir oscillé entre le suicide et l'assassinat, se résolvent pour l'un ou l'autre au hasard des événements ou surtout en suivant la pente de leurs tendances malades.

30. L..., herboriste, établi dans un des faubourgs de Paris, est resté veuf avec un jeune enfant qu'il élève. Depuis la mort de sa femme, décédée il y a six mois, L... se livre à des excès de boisson qui ne lui étaient pas habituels. Peu de tremblement, peu d'excitation, étourdissements fréquents.

« On m'a insulté sur le rapport des mœurs, on m'a appelé bout coupé, l'homme au bourreau. Cela a fait tomber mon commerce.

« Il y a deux ans, le feu s'est mis dans la maison, le propriétaire a eu l'air de dire que j'étais coupable. Le matin, je me lève à quatre heures. Mon petit garçon était couché avec sa maman. Pendant que je lui faisais de la tisane, il a pris des allumettes et s'est amusé avec. On a senti la fumée... Je jure que je suis innocent.

« Depuis dix ou douze jours au plus, il passe des gens qui crient : L'homme à la queue ! Je les vois comme je les entends, mais je ne les connais pas, parce que c'est tous les passants. La nuit, ils font encore plus de vacarme. »

Hallucinations visuelles : L... voit, surtout la nuit, des fantômes sur les murs, des chiens, des femmes nues comme dans un nuage.

« J'ai vu une montre qui est celle de ma femme morte en Suisse ; après cela, il y en a une que mon garçon a brisée ; il y en a une de cassée, l'autre me restait, je l'ai laissée à la maison, mais je ne l'ai pas volée.

« Je suis allé à la halle, je me suis amusé à boire avec des connaissances. Cela m'embêtait d'acheter de la marchandise. Je crois qu'on m'a condamné à être pendu par les mains, par les pieds, je ne sais quoi. J'aurais mieux aimé subir un jugement... n'importe... j'ai dit : Autant vaut me faire arrêter. J'ai pris un sergent de ville et je lui ai dit : Arrêtez-moi, il faut que ces bruits cessent. »

31. F..., forgeron, peu intelligent, mais très habile dans son métier. Excès d'eau-de-vie, se laisse facilement entraîner par ses camarades qui abusent de sa faiblesse de caractère. Tremblement très marqué, bourdonnements d'oreille, vertiges fréquents, troubles de la vue, raideurs musculaires, crampes par intervalles.

F... s'est présenté de lui-même à la préfecture de police, demandant qu'on reçoive sa déclaration ; qu'il venait de tuer son père, sa femme et son beau-père, et qu'on l'exécute tout de suite. Il était plus conforme à ses idées d'en finir par la guillotine que de se jeter à la rivière.

Le lendemain, il se rappelle très confusément son dire de la veille. Il ne sait pas depuis quand il est parti de chez lui, mais il convient qu'il lui passe souvent de drôles d'idées par la tête.

« Il y avait, dit-il, et je cite ces propos parce qu'à eux seuls ils sont caractéristiques du délire, il y avait une araignée qui me poussait par derrière. Je la voyais en arrière de mon corps. Elle passait dans mes veines et me faisait bourdonner la tête.

« J'ai un petit oiseau qui me suit. Il se déguise en moineau, en singe, en rat. Il fait frou... frou... frou... ou il me crie ri-qui-qui. Il est venu à Valparaiso avec moi. Nous avons fait naufrage en revenant dans la mer Rouge. J'étais à bord du *Christophe-Columb*. »

F... revient avec quelque insistance sur les misères que lui inflige son araignée. Une fois, elle s'est allongée, elle a passé la patte par le bout de son ongle, elle a retourné ses boyaux sens dessus dessous, et en sortant elle lui a dit : Voici ce que c'est que le pouvoir de la science. A quoi il ajoute : « C'est formel. »

Le malade a surtout des hallucinations diurnes. La nuit, par exception, il est relativement moins inquiet.

J'ai rapporté cet exemple surtout pour montrer comment certaines exceptions adventices et qui représentent à peine un épisode dans les données délirantes, peuvent être le point de départ d'actions que la somme du délire n'autorisait pas à prévoir. Les hallucinations, chez ce malade, portaient à peu près exclusivement sur des animaux. Même en ma présence, il caressait de la main un chien imaginaire qu'il prétendait avoir à son côté, et il sifflait des oiseaux qu'il apercevait au travers de la fenêtre.

La pensée qu'il avait commis non seulement un crime, mais une série de crimes, ne semble s'être présentée qu'une seule fois à son esprit ; elle ne s'y est pas fixée, et néanmoins elle a suffi pour le décider à porter un témoignage contre lui-même et à se faire arrêter.

On voit combien, dans tous ces cas, la surveillance est nécessaire, même à l'égard des malades qu'une seule idée aventureuse de l'ordre de celles que développe habituellement l'intoxication

alcoolique, peut entraîner à des actes nuisibles, soit pour eux, soit pour les autres.

32. Le nommé de B..., ancien officier, 73 ans, marié à une femme âgée et infirme, vivant dans une situation presque précaire. Il y a quelques mois, son médecin, qu'il consulte à l'occasion de douleurs abdominales, découvre l'existence d'une hernie et exige l'application d'un bandage; de B... s'afflige outre mesure de cette infirmité qui l'humilie, il se console en buvant plus que de coutume.

Des hallucinations nocturnes de l'ouïe et de la vue surviennent, il entend et voit des objets et des animaux qui l'effrayent; il croit que sa domestique se glisse dans sa chambre pour l'assassiner, qu'elle est en train de mettre le feu à la maison, etc.

Un matin, après avoir bu une petite quantité d'eau-de-vie, il se décide à en finir par le suicide et à se jeter à l'eau. Il descend, en effet, sur la berge de la rivière, parcourant un long trajet, tâtant l'eau, mesurant avec sa canne la profondeur sans trouver un endroit qui lui semble propice. Il remonte alors sur le quai, recommence ses recherches, essaye à diverses reprises d'escalader le parapet, mais ne peut y réussir.

Après avoir pendant plusieurs heures multiplié inutilement des tentatives, il se rend au poste et déclare qu'il veut absolument se tuer, mais qu'il n'en a ni la force ni le courage.

Trois jours de soins et de repos suffisent pour que de B... abandonne ses projets. Il rentre dans l'état normal, sauf un tremblement persistant et un certain degré de paresse intellectuelle que son âge suffirait à expliquer.

Chez ce malade, l'indécision sénile met seule obstacle à l'exécution d'un projet conçu et presque réalisé sous l'influence de l'excitation alcoolique et que ne saurait justifier un chagrin futile qui remonte à plus de deux mois. On trouverait de nombreux exemples du même ordre où le suicide n'aboutit pas faute d'énergie physique et morale. Quelle que soit sa nature, le délire des vieillards a des défaillances qui lui sont propres et ne se résume pas dans le type encore si confus de la démence sénile.

Dans le fait suivant, l'intoxication est déjà plus aiguë, et la malade ne réussit pas davantage à se faire mourir.

33. L..., domestique, 68 ans, veuve depuis trente ans, mère de deux enfants qui l'ont quittée, dont elle ignore la résidence, et dont elle ne sait même pas s'ils sont encore vivants. Habitudes alcooliques anciennes, excès intermittents. Les troubles gastriques sont chez elle prédominants, elle se plaint de crampes d'estomac, accompagnées de lourdeur et de douleurs de tête.

On l'a arrêtée une première fois, le matin, debout sur le parapet du pont de Solferino, et reconduite à son domicile. Quelques heures plus tard, on l'arrêtait de nouveau enjambant le parapet d'un autre pont qu'elle ne pouvait parvenir à escalader.

« Ils me poursuivent les nègres et le concierge depuis plus d'une semaine. Ils sont tous noirs, je les vois, ils sont encore là cinq (elle montre le mur). Ils écrivent sur la muraille je ne sais pas quoi, je ne sais pas lire.

« J'ai voulu me jeter dans la rivière. Ce n'est pas différé pour rien; quand je pourrai, je recommencerai, je suis fatiguée de la vie.

« Ils disent qu'ils m'empêcheront de gagner ma vie, ils me traitent de fainéante; ils disent: Je t'étoufferai, tu ne travailleras pas.

« La nuit, j'en ai sept ou huit dans ma chambre, ils m'empêchent de dormir à coups de verges de fer. Je leur dis: Allez-vous-en. Ah bien oui! — Ils sont quatre animaux, une grosse bête qui jette de l'eau, une qui monte autour d'un arbre. Il y en a un qui m'a mordu au pied. Les nègres sont tout nus; le portier, lui, a la mauvaise veste. — Toute la nuit ils allument de la lumière dans ma chambre; je ne sais pas qui. — Ils sont là toujours, toujours. »

La tentative de suicide ne s'explique par aucune raison définie, elle n'est qu'un procédé pour se soustraire à une vague persécution, et si elle n'aboutit pas, c'est que l'intelligence n'a plus assez de ressort et que la volonté manque de suite.

On retrouve le même imprévu dans les cas où les sujets plus jeunes, plus résolus, ont moins d'incertitudes, sans avoir des motifs plus plausibles.

34. M... 21 ans, cordonnier; rares excès de boisson. Son père, ivrogne confirmé, lui a fait passer une jeunesse malheureuse. Quand ses enfants travaillaient et gagnaient quelque argent, il s'appropriait leur gain et les accablait de coups et d'injures, en disant qu'il n'entendait recevoir de leçons de personne. Néanmoins, il n'a jamais eu jusqu'ici et n'a plus d'idées de suicide.

Il raconte ainsi son histoire: « Je suis parti vendredi de mon garni. Le garçon m'a demandé de vendre sa gratte (l'excédent de cuir qui reste après la confection des chaussures). J'ai été vendre sa gratte et voir un de mes anciens patrons. Je me suis amusé à boire jusqu'à minuit et je suis allé coucher avec un camarade.

« Le lendemain, j'ai rencontré un autre camarade et je me suis encore amusé toute la journée et la nuit aux environs de la halle. En rentrant, la maîtresse du garni a dit qu'elle écrirait à ma mère. Ça m'a fait de la peine. J'ai pris un tranchet pour me tuer, on me l'a arraché des mains.

« Le surlendemain, je suis reparti, je ne sais pas à quelle heure, je crois bien vers midi. Tout de suite que je suis descendu, je n'avais rien dans l'idée. Arrivé vers la Seine, à l'Hôtel-Dieu, je me suis jeté dedans. »

M... a été repêché, en effet, par des mariniers. Deux jours après, il était complètement remis et en état de reprendre son travail.

35. G..., 31 ans, charpentier, a déjà été deux fois atteint de délire alcoolique à divers degrés d'acuité. La première fois, il avait brisé les carreaux de sa chambre, un à un, sans autre tumulte. A la seconde crise, son logeur raconte qu'au milieu de la nuit, G..., en proie à une folie subite, avait brisé les tables, les chaises, la vaisselle, déchiré ses draps et ses habits en criant: « Les voyez-vous les charpentiers? ils sont là, ils viennent pour m'assassiner. »

A ce dernier accès, il ne dormait pas depuis quatre jours. Il voyait, à son dire, des choses qui n'ont pas existé, des individus qui entraient dans sa chambre; il lui semblait qu'ils voulaient lui sucer le sang.

« Hier, ajoute-t-il, je suis sorti à huit heures, je suis allé déjeuner; ça m'a pris tout à coup l'idée qu'on devait m'écarteler en m'attachant avec des cordages. J'avais bu un demi-litre de vin en déjeunant. Il me semblait que tout le monde disait: Il va se jeter à l'eau. J'ai bu deux gouttes chez un marchand de vins, et j'ai sauté par dessus le Pont-Royal, tout debout. »

G..., une fois dans la rivière, a nagé quelques instants et a été repêché ayant déjà perdu connaissance. Le surlendemain il était guéri et recommençait à travailler, se plaignant seulement de mal de tête, d'étourdissements et d'envies de vomir.

Dans d'autres conditions, une circonstance accidentelle, un reproche, une querelle, une crainte déterminée, illusoire ou justifiable, et surtout la crainte de la mort, semblent avoir été la cause occasionnelle du suicide, soit que les malades expliquent ainsi après coup leur tentative, soit qu'ils aient en effet agi sous la pression d'une anxiété définie.

36. C..., garçon de cuisine, 32 ans, a dérobé, il y a dix-huit mois, un drap chez son patron et l'a vendu. Il y a, dit-il, repensé bien souvent, et il n'osait plus passer devant la maison quoiqu'il fût assuré qu'on ne s'en était pas aperçu.

A la suite d'une débauche qui s'est prolongée pendant quatre ou cinq jours, il se sent tout étourdi. « Je ne dormais plus, dit-il; ils causaient à droite, à gauche. Il passait des papillons qui me chatouillaient derrière les oreilles, ce devait être des somnambules; ils disaient un tas de choses que je ne me rappelle pas. J'ai aperçu par la fenêtre un Napoléon comme en cristal; j'étais à moitié endormi. Ça ne m'a pas paru drôle.

« Je suis parti sans savoir où j'allais. En route, il m'est revenu à l'idée que j'avais volé une paire de draps. J'ai dit: J'ai fauté, qu'on n'en parle plus, que ça soit fini, je vais me jeter à l'eau.

« J'ai passé par la place de la Bourse, la rue Vivienne, la rue Richelieu, la place du Carrousel, et je me suis jeté du haut du Pont-Royal. J'ai aperçu en remontant sur l'eau ma casquette qui s'en allait au courant ; comme je sais nager, j'ai nagé après ma casquette que je ne voulais pas perdre. Est arrivé un bateau avec un marinier qui n'avait qu'un aviron : C'est bon, vous allez tourner, je me tiendrai au bateau ; et nous sommes ainsi allés jusqu'au bord. »

Les choses se sont en effet passées comme dans le récit du malade, que je vois une heure après son essai de suicide et qui, parfaitement calmé le lendemain, demande et obtient sa mise en liberté.

37. La nommée C..., 25 ans, couturière, boit du vin blanc et de l'eau-de-vie. Excès répétés, surtout depuis une huitaine de jours.

« Ils parlent tout le temps à côté de moi. Vendredi, ils m'ont appelée vache, p..... ; j'ai voulu me couper le cou, mais le couteau ne coupait pas. On a été chercher un médecin. J'avais des crises, j'avais peur qu'on ne me tue. Je ne veux pas mourir, mais j'aime mieux me couper le cou qu'on me le coupe.

« Dimanche, j'ai cru mon amant parti au pays. Pas du tout, il était allé faire la vie avec des femmes. La nuit, il est venu faire des sottises dans la rue ; il était soûl, soûl. Il voulait absolument entrer, moi, je ne voulais pas ; j'avais peur qu'il me tue ; il voulait me tuer. Il me disait : Je te tuerai, il faut que tu meures ; parce qu'il avait peur que je dise la vérité, et qu'il n'était pas parti quand je le croyais. »

A la suite de ces terreurs imaginaires, poursuivie depuis le commencement du délire par l'idée de la mort, la fille C... s'est porté plusieurs coups de couteau au devant du cou, sans qu'il en résulte de blessures graves. Un court traitement a suffi pour la double guérison des plaies superficielles et du délire.

Ces récurrences de suicide à intervalles plus ou moins éloignés ne sont rien moins que rares. Une malade, dont l'histoire n'offre

pas d'autre intérêt, la fille T..., blanchisseuse, a, dans l'espace de vingt-quatre heures, tenté trois suicides. Le matin, elle allume un réchaud, parce qu'un individu avec lequel elle vivait lui reproche de boire : la porte de la chambre était mal fermée, un chat l'ouvre en entrant dans la pièce et sauve la vie à la malade, qui avait déjà perdu connaissance. Le lendemain matin, elle se jette par la fenêtre, tombe sur un grillage sans se blesser, et est conduite à la préfecture de police. Là, une heure après son entrée, on la trouve cherchant à se pendre avec son mouchoir. L'accès de délire alcoolique ne dure pas plus de trois jours.

Ces observations ont à mon sens le mérite d'être assez significatives pour se passer de commentaires, et de représenter au vrai les rapports pathologiques du suicide avec l'alcoolisme subaigu. Bien que je renonce à présenter de nouveaux types et à montrer ainsi la maladie sous ses aspects multiples, je ne puis omettre un des faits les plus curieux dont il m'a été donné d'être le témoin. L'histoire de la malade, que je n'ai pas perdue de vue pendant des années, est longue, et je me bornerai à une courte analyse.

Il s'agit d'une fille Élisabeth G..., blanchisseuse, traitée pour la première fois à la Salpêtrière en 1851, pour un court accès de délire alcoolique. Elle était alors âgée de 17 ans, et s'était adonnée à la boisson en compagnie d'une de ses tantes près de laquelle elle s'était réfugiée après avoir été abandonnée par ses parents. Chaque nouvel excès alcoolique, et ils étaient fréquents, ramenait les mêmes conceptions délirantes, et entre autres la tendance au suicide.

Le 6 octobre 1851, Élisabeth G... est arrêtée pour scandale sur la voie publique ; conduite au poste, elle déchire ses habits et déclare qu'elle va s'étrangler avec les lambeaux de ses vêtements.

Le 24 septembre 1852, on la trouve se promenant la nuit au bord du canal et criant : « Je vais me jeter dans l'ombre noire. »